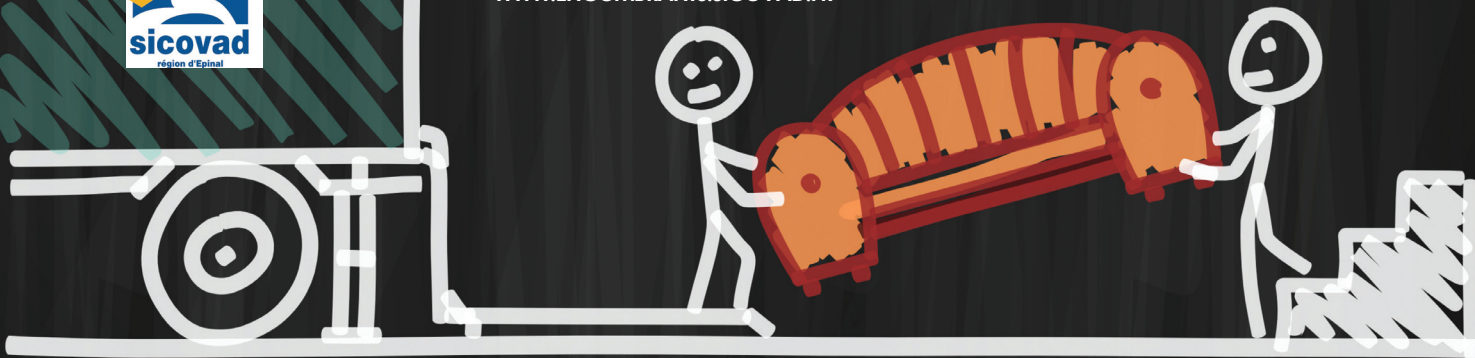




# COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

WWW.ENCOMBRANTS.SICOVAD.FR



MODE D'EMPLOI : C'EST TOUT SIMPLE ET GRATUIT !



**VOUS AVEZ DES OBJETS ENCOMBRANTS A FAIRE EVACUER ?  
FAITES VOTRE DEMANDE ENTRE LE 04 SEPTEMBRE ET LE 06 OCTOBRE,  
UN RENDEZ-VOUS SERA FIXE ENTRE LE 06 NOVEMBRE ET LE 15 DECEMBRE.**

1 > **Remplissez le formulaire en ligne sur [www.encombrants.sicovad.fr](http://www.encombrants.sicovad.fr)** (ou, uniquement si vous n'avez pas Internet, contactez le 03 55 19 00 20, vous recevrez un formulaire papier) **entre le 04 septembre 2017 et le 06 octobre 2017.** Attention, aucune demande ne sera prise en compte en dehors de cette période !

2 > En complétant le formulaire (Internet ou papier), vous prenez connaissance du règlement complet et l'approuvez

3 > Un opérateur de l'association vous contactera pour vous donner le jour précis de la collecte qui se situera entre le 06 novembre 2017 et le 15 décembre 2017. Ce qui signifie qu'aucun enlèvement ne sera effectué en dehors de cette période.

## LA COLLECTE SUR DEMANDE EN 8 POINTS CLES

**1** | C'est une prestation gratuite mise en place par le SICOVAD en partenariat avec l'association AMI.

**2** | Il n'est pas autorisé de présenter plus de 2m<sup>3</sup> de déchets encombrants, par collecte et par foyer individuel.

**3** | La collecte se limite à un passage par an et par habitation/foyer.

**4** | Les déchets doivent être présentés de façon ordonnée, afin d'occuper un espace public aussi faible que possible.

**5** | En aucun cas un agent du SICOVAD ou un personnel de l'Association AMI n'est autorisé à pénétrer dans l'enceinte de l'habitation pour y récupérer des déchets encombrants.

**6** | Seuls les déchets signalés et déposés devant l'adresse demanderesse, seront collectés.

**7** | Le service est réservé aux particuliers.

**8** | La présence du demandeur lors de la collecte est requise (en son absence la collecte en zone privée ne sera pas assurée).